

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/01/2019

Dossier complet le :

28/01/2019

N° d'enregistrement :

2019-7792

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Eastern Advisory

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Luc Poget

RCS / SIRET

820 282 721 00019

Forme juridique

Société par action simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production hydroélectrique.	Augmentation de puissance de plus de 20 % des installations existantes : la puissance brute envisagée est de 147,2 kW
-	-

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il consiste dans le remplacement des turbines hydroélectriques non fonctionnelles existantes par une turbine de type vis d'Archimède.

L'installation d'une passe à poissons est également prévue.

Les travaux de démolition prévus sont les suivant :

- Destruction des chambres d'eau et du bâtiment (moulin) situé au dessus de celles-ci.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1) Produire de l'énergie renouvelable par la valorisation de l'énergie potentiel gravifique de l'eau de part et d'autre du seuil à hauteur de 300 000 kWh par an.
- 2) Restaurer la continuité écologique au droit du seuil.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'installation de la centrale seront décomposés en plusieurs phases :

1. Installation de chantier: mise en place d'une voie d'accès pour les engins de chantier, mise en place des batardeaux pour la mise à sec, démolition des ouvrages existants, pompage pour le maintien de la mise à sec durant la durée des travaux
2. Génie civil : construction des nouvelles maçonneries (radiers amont et aval et voiles latéraux constituant le socle de la turbine, passe à poissons)
2. Electromécanique : pose des turbines et génératrices, pose des éléments de ferronnerie tels que la grille de protection de la turbine et des vannes de régulation, installation du local technique, installation des éléments de raccordement électrique, installation des éléments de régulation.
3. Génie civil 2 : Scellement des turbines et des vannes, coulage des plots de maintien des vis et des génératrices,
4. Remise en état du site : plantations, replis de la piste d'accès, retrait des batardeaux.
5. Raccordement de la centrale au réseau et mise en service.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale hydroélectrique sera conçue de manière à pouvoir fonctionner de manière automatique dans des conditions standards. Une télégestion est associée à la centrale avec des alertes en cas de dysfonctionnement et un suivi régulier par une interface consultable via n'importe quelle connexion internet. La régulation sera paramétrée de manière à respecter l'ensemble des impositions liées à l'exploitation de la centrale (niveau d'eau, débit prélevé, débit réservé).

En outre, le propriétaire mettra en place des visites régulières de la centrale afin de s'assurer de son bon fonctionnement général et de dégager le cas échéant les gros déchets. Une maintenance régulière sera programmée sur base d'un plan de maintenance élaboré par le bureau d'étude en charge de l'installation.

Durant la phase d'exploitation, aucun déchet de fonctionnement de la centrale ne sera rejeté dans le milieu naturel. Des mesures sont en effets prises pour éviter toute pollution (bac de rétention d'huile, palier aval sous eau autolubrifié, etc.)

Les grilles amont à larges entrefers seront régulièrement nettoyées afin de ne pas voir s'accumuler les dérivants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Porter-à-connaissance a été soumis à la DDTM Pyrénées-Atlantiques en date du 20 juillet 2017.

La DDTM a répondu dans un courrier daté du 01 septembre 2017 faisant état d'une série de manquements. Aucune autorisation n'a dès lors été délivrée. Le courrier est repris en annexe. A la suite de ce Cas par Cas, il est prévu de déposer un dossier de demande d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance brute :	147,2 kW
Puissance nette :	110 kW
Chute nette :	1,86 m
Débit turbiné :	7,9 m ³ /s
Production annuelle :	300 000 kWh
Superficie de l'ouvrage :	100 m ²
Superficie du chantier sur cours d'eau :	150 m ²
Emprise du l'ouvrage sur le profil du cours d'eau :	Pas d'emprise, construit en parallèle du cours d'eau

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pyrénées-Atlantiques,
Commune d'Iharre,
Lieu-dit « Eihera »,
Le long de la Bidouze

Coordonnées géographiques¹

Long. _1° _1' _45" 86 Lat. _43° _23' _26" 62

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _° _' _" Lat. _° _' _"

Point d'arrivée :

Long. _° _' _" Lat. _° _' _"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le moulin est existant et n'a pas encore fait l'objet d'une demande d'autorisation. Le moulin existant est reconnu a minima par l'ordonnance du 23/05/1841, l'état statistique du 31/12/1942 et les cartes historiques.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 720012971 , type II RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA BIDOUZE ET ANNEXES HYDRAULIQUES
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Type : B (pSIC/SIC/ZSC) Code du site : FR7200789 Appellation du site : La Bidouze (cours d'eau)
D'un site classé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Il ne s'agit pas réellement de prélèvement puisqu'il n'y a pas modification de l'hydrologie du cours d'eau. en effet, la centrale est « au fil de l'eau » ce qui signifie qu'elle exploite uniquement l'eau disponible transitant sans la retenir ou la modifier d'une quelconque façon. La seule modification que peut subir l'eau durant sont utilisation est une faible augmentation de sa teneur en oxygène dissou. L'eau utilisée est directement rendue au cours d'eau. la seule modification consiste en le détournement par la centrale d'une partie du débit plutôt que de franchir le barrage par déversement direct. Il n'y aura donc pas d'impact.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Les matériaux suivants seront extraits du site : - Déblais de terre éventuels pour la mise en place de la nouvelle centrale et de la passe à poisson, - Les éléments issus du nettoyage du bief en amont de la centrale (graviers, terres, sables, vase, branchages). Des matériaux seront importés sur site en complément pour la confection de la digue de mise à sec. Une partie de ces matériaux seront utilisés pour les remblais. Les excédents seront évacués selon les normes en vigueur. Les gravats issus de la destruction du bâtiment seront évacué selon les mêmes conditions.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Des matériaux seront importés sur site en complément des matériaux issus des déblais et nettoyage pour la confection de la digue de mise à sec (enrochement, gravier, argile)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Le projet est situé sur un barrage existant et ne devrait pas avoir d'incidences négatives sur ces aspects. Nous pouvons ajouter que : - la franchissabilité de l'ouvrage à la montaison sera améliorée (restaurée) par la mise en place d'une passe à poissons - le type de turbine envisagée (vis d'archimède) est reconnu ichtyocompatibles et n'induit dès lors aucune mortalité sur la faune halieutique Une remise en état des berges est prévue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Lors de la durée des travaux et en phase d'exploitation, les mesures seront prises pour éviter tout impact négatif sur le site Natura 2000 où le projet prendra place. Les interventions seront limitées aux accès et à la zone mise à sec (également limitée à la prise d'eau du moulin et à sa restitution). Il ne devrait donc pas y avoir d'impacts sur une espèce inscrite au formulaire standard.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Il n'y aura pas plus de consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers que la situation existante.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Les crues sont des risques naturels qui peuvent avoir une incidence sur le projet. Toutefois, la prévention de la centrale sera calculée en fonction des niveaux de crues historiques. En cas d'arrêt, la centrale peut représenter un obstacle à l'écoulement de l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	En phase de construction : - Engins de génie civil , de transport de matériaux, de manutention et de terrassement ; - Véhicule de contrôle (voiture) pour le suivi de projet - Camionnette d'ouvriers En phase d'exploitation : - Véhicule léger (voiture) pour les opérations de maintenance
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	Le bruit engendré par le passage de l'eau dans la turbine n'occasionne pas de bruit supplémentaire au bruit émis par le passage de l'eau sur le seuil. Les bruits liés au fonctionnement des génératrices seront confinés dans le local technique situé en tête de turbine. L'isolement du site implique que la centrale ne sera pas une source de nuisances sonores pour les riverains. Au besoin la vis peut être capotée pour réduire ses émissions.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	Le rotation de la turbine engendre des vibrations à basses fréquences par le clapotement des pales dans l'eau (< 10 Hz). Celles-ci seront pour bonne partie absorbées par la masse de béton constituant le berceau de la turbine. Le multiplicateur et la génératrice engendrent quand à eux des vibrations à plus haute fréquence (25 Hz) qui seront absorbées par des silentblochs et par la masse du béton d'assise.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	L'eau du cours d'eau transitera dans les turbines sans être arrêtées pour rejoindre directement le cours d'eau (centrale « au fil de l'eau »).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>	Il n'y a pas production de déchets par la centrale, excepté l'huile de transmission qui doit être remplacée périodiquement. Néanmoins, des déchets liés au chantier devront être triés et évacués pendant toute la durée du chantier. Les déchets arrêtés par la grille de protection seront soit rejetés à la rivière (déchets organiques) ou évacués (déchets non organiques).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment constituant le moulin sera détruit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit une intégration paysagère en accord avec les besoins du milieu. La continuité écologique sera restaurée dans le sens de la montaison par l'installation d'une passe à poissons et est intégrée dans le projet dans le sens de la dévalaison pour ne pas avoir d'impact puisque les installations sont ichtyocompatibles. Les niveaux d'eau à l'amont de la centrale seront régulés par des vannes actionnées automatiquement. Les sources de bruits seront limitées par une isolation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'une considération environnementale accrue durant l'ensemble des étapes de mise en oeuvre et d'exploitation. Ces considérations nous ont dès lors mené au choix des vis hydrodynamiques comme turbines. Avec ce type de turbine, on réduit les impacts de la production d'énergie renouvelable sur la faune halieutique.

Outre la production d'électricité, le projet permettra de mettre en oeuvre une passe à poissons conformément à la directive cadre sur l'eau. Le franchissement du seuil par les poissons dans le sens de la montaison sera dès lors rendu possible.

Le fait de ne pas modifier l'hydrologie du cours d'eau réduit les impacts potentiels du projet sur l'environnement et l'automatisation de la centrale permettra une gestion plus réactive du cours d'eau. Les remous créés par la centrale vont permettre d'augmenter la teneur en oxygène de l'eau. Cette modification va permettre de prévenir et de lutter contre le phénomène d'eutrophisation.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous considérons qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Lettre DDTM du 01/09/2017 en rapport avec le point 4.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



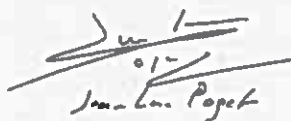
Fait à

Bosdarros

le,

24/01/2019

Signature



Handwritten signature of Jean-Luc Poyet, dated 01/19.

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

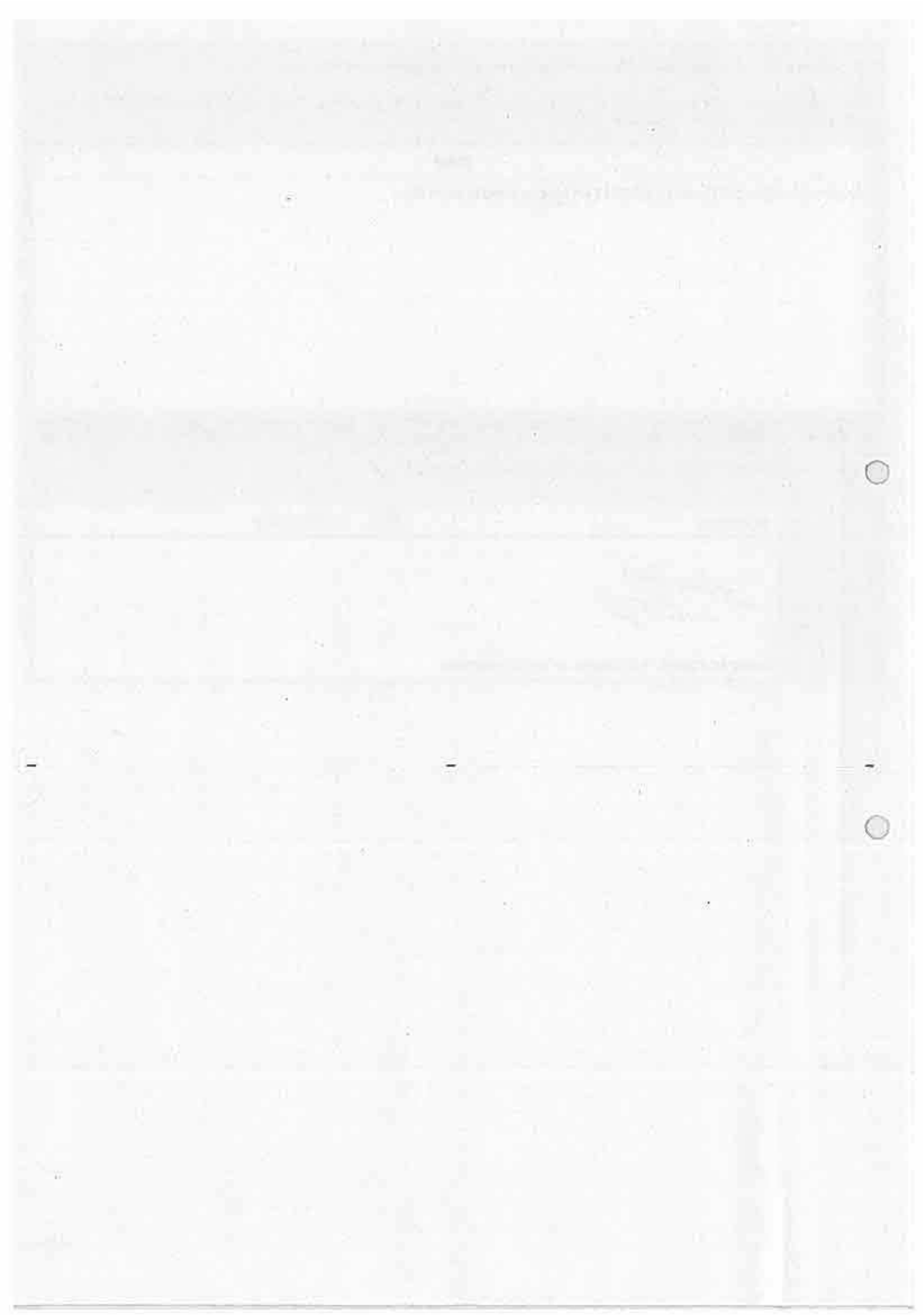




Figure 1 - Vue du barrage et du moulin depuis la rive gauche (06/07/2017)



Figure 2 - Vue du barrage depuis le moulin, en rive droite (26/06/2018)



Figure 3 - Vue du barrage depuis le moulin, en rive droite (06/07/2017)



Figure 4 - Vue du barrage depuis l'aval (26/06/2018)



Figure 5 - Vue de canal d'amenée et du moulin depuis l'amont (06/07/2017)



Figure 6 - Vue du moulin et de la sortie des chambres d'eau depuis l'aval (13/11/2017)



Figure 7 - Vue du moulin, du canal de sortie et du barrage depuis l'aval (26/06/2018)



Figure 8 - Vue de la confluence entre le canal de sortie et la rivière, depuis la rive gauche (26/06/2018)



Figure 9 - Vue de canal de sortie depuis le moulin (26/06/2018)

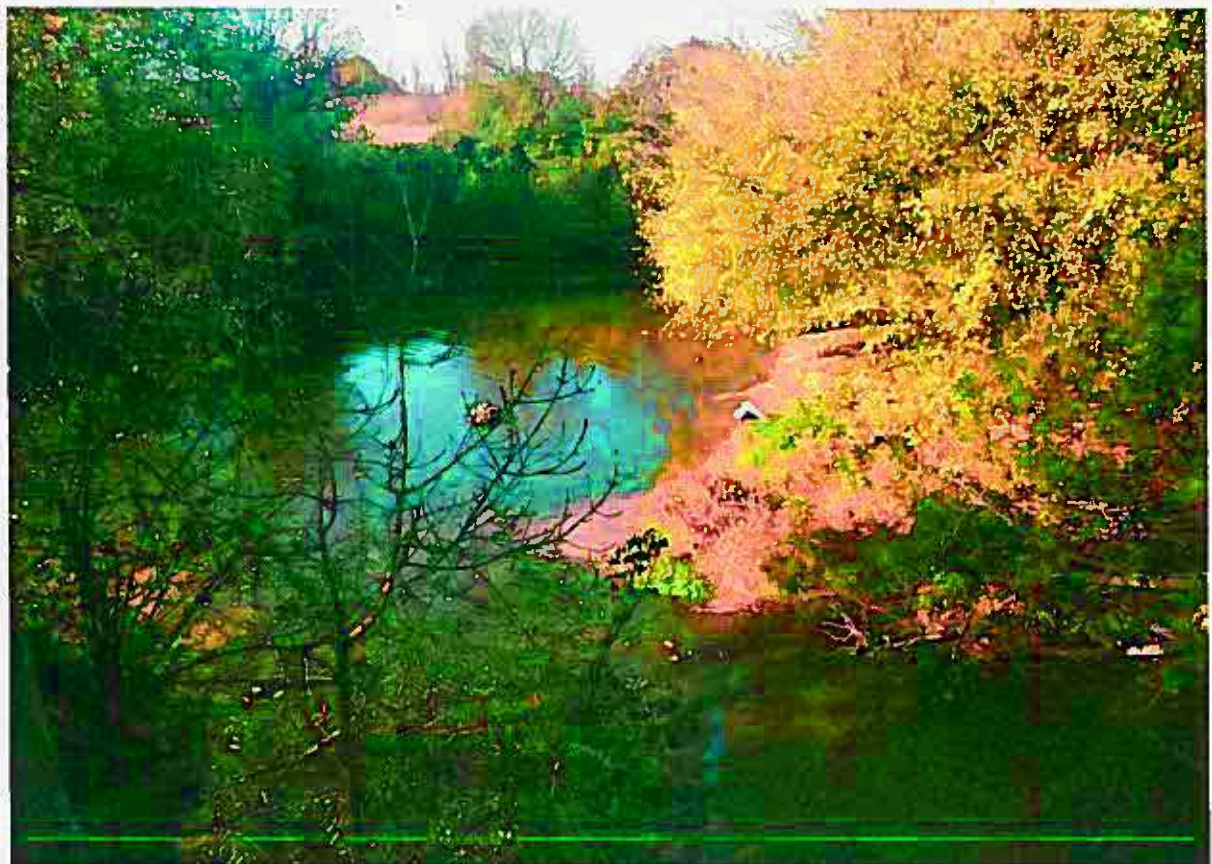


Figure 10 - Vue du canal de sortie et de la confluence depuis le moulin (26/06/2018)

